

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES			
MAIRE	M	F. Aubin	M
MC Tuffereau	M	G. Casquer	M
Direction		Cybercentre	
Secrétariat général		Bibliothèques	
Finances		Ecole de musique	
13 MAI 2019			
Ressources humaines		Loisirs - culture	
Services techniques		Piscine	
Urba-aménagement	0	Entente-scolaire	
CCAS-Social		Proximité	
SSIAD			

République Française – Département de Maine-et-Loire

## Mairie de Chemillé-en-Anjou

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Chemillé-en-Anjou

Séance du 25 avril 2019

Conseillers en exercice : 171

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal convoqué par lettre à domicile et par courriel en date du dix-neuf avril, s'est réuni au Théâtre Foirail à Chemillé, dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe DILÉ, Maire, assisté de ses adjoints.

Etaient présents (95) :

Mesdames, Messieurs,

ABELLARD Frédéric, ALLUSSE Michel, BARBEAU Christelle, BARRE Florence, BAUDRY Anita, BEAUPEL Francis, BENOIT Sébastien, BERTHUREL Olivier, BIDET Antoine, BIZON Alain, BODEREAU Anne-Rachel, BONAVENT Philippe, BONNIN Catherine, BOUDAUD Anne, BOUMARD Nathalie, BOURCIER Bruno, BOUTIN Florence, BOUSSEAU René, BRIODEAU Bernard, BROUARD Pascal,

CAILLEAU Christophe, CASSIN Pascal, CESBRON Jean-François, CHARBONNIER Philippe, CHALET Sophie, CHENE Louis-Marie, CHOLLET Isabelle, COTTENCEAU Lionel, COURANT Joseph, DAVID Jean-Michel, DAVY Isabelle, DEFOIS Chantal, DELAUNAY Marie-Françoise, DENIS Christine, DILÉ Christophe, DUPÉ Jean-Noël, ESNAULT Bernard,

GASQUET Gérard, GATINEAU Jean-Marie, GIRARD Laurent, GIRARD Mauricette, GODEFROY Gislaïne, GODIN Emmanuel, GODIN Fanny, GOUJON Noël, GOURDON Christophe, GRENOUILLEAU Patrice, GUEGUEN Gwenaëlle, GUILLET Bruno, GUILLOTEAU Rozenn, HUMEAU Marie-Reine, HUMEAU-CHATEAU Florence,

LAMBERT Marie-Claude, LE BIHAN Jean-Bernard, LEBERT Brigitte, LEBLOIS Michel, LEBRUN Lucien, LEFEBVRE Gérard, LEGER Daniel, LOUÛPRE Catherine, LUDARD Gypsy, MABIT Patrick, MARTIN Jean-Luc, MARTIN Hervé, MENANTEAU Joseph, MERCEROLLE Stéphane, MEURIG Laurent,

NICOLAS Pascale, NORMAND Michel, OGER Myriam, OLIVIER Amélie, ONILLON Sylvie, OUVRARD Benoit, PAUVERT Nathalie, PELÉ Luc, PERROCHON Pascal, PEZOT Christian, PICARD Laurent, PIET Claire, PINIER Christophe, POTIER Isabelle, RAGUIN Dimitri, RAMOND Jean-François, RICHARD Paul, ROUILLARD Monique, ROY David, SECHER Maryse, SECHET René, SOCHELEAU Jean-Damien, SOCHELEAU Jean-Noël, TERRIEN Catherine, THARREAU Patricia, TIJOU Odile, TRAINEAU Marie-Claude, VOISIN Bénédicte.

Etaient absents et ayant donné pouvoirs (16) :

Mesdames, Messieurs,

MOREAU Béatrice à ABELLARD Frédéric,

LEDOUX Didier à BAUDRY Anita,

ROBINEAU Isabelle à BENOIT Sébastien,

SAVARIEAU Frédérique à BIZON Alain,

DIXNEUF Annick à BOUTIN Florence,

MARTIN Laurent à BROUARD Pascal,

LELOUP-COTTIN Catherine à GIRARD Laurent,

BODY Jean-Pierre à GODIN Fanny,

LANNUZEL Jean-Luc à GUEGUEN Gwenaëlle,

GIRARDEAU Anthony à LEBRUN Lucien,

VIGNAIS Yves à LEGER Daniel,

RIVIEREAU Marie-Laure à LOUÛPRE Catherine,

GUILLOU Michel à MENANTEAU Joseph,

LE GOAEC Yann à ONILLON Sylvie,

SEMLER-COLLERY Yann à PICARD Laurent,

CAILLEAU Nadège à ROY David.

Etaient absents et excusés (60 – soit un vote sur 111 voix) :

Mesdames, Messieurs,

ABELARD Aline, ABELLARD Chantal, ALLAIRE Patrice, AMOSSE Yannick, BARILLE Céline, BAUMARD Freddy, BAZANTAY Justine, BAZARD Philippe, BELOUIN Olivier, BERNIER Denis, BODEREAU Viviane, BONDOUX Frédérique, BONDU Julien, BOUJU Nathalie, BOURDEILLE Jean-Paul, BOUSQUET Laurent, BROCHARD Gwenaëlle, BROCHARD Sophie, BROUARD Sandrine,

BUREAU Freddy, CAILLEAU Stéphane, CESBRON Françoise, CESBRON Fabien, CHARGE Gilles, CHAUVIN François-Xavier,

CHENAY Jacques, COURAUD Marie Joséphe, COURDEAU Yannis, DE ABREU Jeanne, DILÉ Alain, DUPUIS Jean-Marc, ERGAND Emilie, FARDEAU Pascal, FRADIN-RABOUIN Sylvie, GABARD Lucie, GAUDICHEAU Sabrina, GAUDIN Bruno, GENÉT Samuel,

GIRARD Ludivine, GRENOUILLEAU Jean-Marc, GUIBERT Gaëlle, JOBIN Damien, JUBIN Muriel, KAUFFMANN Elisabeth, LOPES Maria, LOUISY François, MARTIN Michel, MARTINEAU Christian, MARTINEAU Guy, MERCIER Michel, MICHEL Alexandra,

PASDOIT Jean-François, PÉREZ Andrée, RANNOU Sophie, ROCHARD Daniel, ROGER Stéphane, SERANDOUR Michel, VEIGNEAU Catherine, VIOLLEAU Marie, VION Noël.

Le conseil municipal a désigné comme secrétaire de séance M. Noël GOUJON.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou également par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

S  
E  
A  
N  
C  
E  
D  
U  
2  
5  
A  
V  
R  
I  
L  
2  
0  
1  
9



**23. URBANISME – Plan Local d’Urbanisme de Beaupréau-en-Mauges - Avis sur le projet arrêté – Chemillé-en-Anjou**

**2019-S35-DEL-023**

**Monsieur Pascal CASSIN, Adjoint au Maire,**

**Expose :**

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil municipal de Beaupréau-en-Mauges a arrêté son projet de Plan Local d’Urbanisme (PLU) et tiré le bilan de la concertation.

En tant que territoire limitrophe, la Communauté de communes de la région de Chemillé avait fait connaître son souhait d’être consultée durant l’élaboration de ce projet. Ainsi que le prévoit l’article L.153-17 du Code de l’urbanisme, Beaupréau-en-Mauges a transmis le projet pour avis.

Vu l’article L.153-17 du Code de l’urbanisme soumettant le projet de plan arrêté aux communes limitrophes à leur demande ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Beaupréau-en-Mauges du 18 décembre 2018 arrêtant le projet de Plan Local d’Urbanisme transmise par courrier du 24 janvier 2019 ;

Vu le projet de PLU annexé au courrier suscité ;

Vu l’avis favorable de la commission Développement du territoire du 6 mars 2019 ;

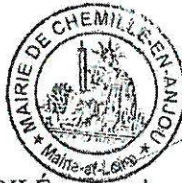
**Je vous propose :**

- d’émettre un avis favorable au projet arrêté de Plan Local d’Urbanisme de Beaupréau-en-Mauges ;
- d’autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur Pascal CASSIN en sa qualité d’adjoint à l’aménagement du territoire, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l’exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **1 personne n’ayant pas pris part au vote,**
- **adopte par 102 voix POUR et 8 ABSTENTIONS, la proposition.**

Le Maire,



Christophe DILÉ.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est close par Monsieur Le Maire à 23h07.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou également par l’application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

S  
E  
A  
N  
C  
E  
D  
U  
2  
5  
A  
V  
R  
I  
L  
2  
0  
1  
9